

RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

20 novembre 2017 à 20h15

à Choisy-au-Bac, salle multifonctions

Convocation du 13 novembre 2017

En exercice : 18 Présents : 12 Votants : 15

Présents : *Mme Gautheron et M Dhoury (Choisy-au-Bac), M Lafourcade (Attichy), Mme Allaume et M Fabis (Francières), Mme Coubard (Hémévillers), Mme Muller (Margny-lès-Compiègne), M Baratte (Pierrefonds), M Desmarest (Rethondes), Mmes Lajous et Peiler (Saint-Crépin-aux-Bois), Mme Léger (Vieux-Moulin).*

Absents excusés : *M Boulanger (pouvoir à Mme Léger), M Lecat (pouvoir à M Desmarest), Mme Bourbier (pouvoir à M Baratte), Mme El Amrani*

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 mai 2017
3. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire : résultats de la commission d'évaluation professionnelle
4. Avancement de grade 2017 : création d'un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe - vote
5. Convention d'adhésion au conseil en prévention des risques au travail du centre de gestion de l'Oise - Vote
6. Dossier de bilan annuel des associations subventionnées par le SIVOC - vote
7. Titres aux familles adhérentes : traitement des contentieux de paiement -vote
8. Informations : effectifs à la rentrée 2017, TAP, actions de diffusion 2017-2018
9. Indemnité allouée au comptable du Trésor public chargé des fonctions de receveur des communes - vote
10. Débat d'orientation budgétaire

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Baratte est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du 17 mai 2017, transmis préalablement aux élus, est approuvé à l'unanimité. Il n'y a pas de commentaires.

3. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire : résultats de la commission d'évaluation professionnelle

Les deux enseignantes concernées par le dispositif permettant d'accéder à l'emploi titulaire se sont présentées aux sélections professionnelles organisées au centre de gestion de Beauvais le 20 septembre dernier. Le jury, composé d'un représentant du centre de gestion de l'Oise, d'une personnalité qualifiée et d'une enseignante de l'Atelier musical de l'Oise, s'est prononcé favorablement. Les deux postes ayant préalablement été créés par le syndicat, la procédure de titularisation va être engagée pour Anaïs Jacquemin (poste à temps complet sur la dominante « interventions en milieu scolaire ») et Caroline Dardillat (poste à mi-temps sur la dominante « enseignement du piano »). Toutes deux seront stagiaires pour une durée de six mois, sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, et classées à un échelon prenant en compte l'ancienneté de leurs états de service dans la fonction publique.

4. Création poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps non complet (30h) et suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (30h)

La présidente rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil syndical, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement et la suppression de l'emploi d'origine.

Vu la délibération du 09 mars 2010, fixant le taux à 100% pour la procédure d'avancement de grade d'un adjoint administratif à celui d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 06 octobre 2017 ;

La présidente propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires.

Cette création entraînera la suppression de ce même poste au grade d'adjoint administratif [de 2^{ème} classe] pour le même temps d'emploi hebdomadaire.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

5. Convention d'adhésion au Conseil en prévention des risques professionnels.

Autorisation de signature.

La convention proposée par le service de médecine préventive du centre de gestion de l'Oise a été préalablement transmise aux élus.

La présidente informe les délégués présents de la nécessité de mettre en place un service de médecine préventive, inexistant jusqu'à ce jour. Outre le caractère obligatoire de ce service, la décision revêt un caractère d'urgence puisqu'elle conditionne la reprise du travail de Madame Leroy au 1^{er} décembre 2017, après son congé pour grave maladie.

La présidente informe le conseil que deux propositions ont été reçues émanant de « Santé et médecine du travail de la vallée de l'Oise » (SMTVO) et du centre de gestion de l'Oise. Ces deux offres ont été étudiées préalablement par le groupe finances qui propose de retenir l'offre transmise par le centre de gestion de l'Oise qui paraît plus adaptée.

Le tarif de la visite médicale s'élève à 110 €, ce qui représente un coût maximum annuel de 2 500 € environ si tous les agents étaient concernés, ce qui ne saurait être le cas, plusieurs agents effectuant déjà cette visite médicale dans le cadre d'une autre collectivité.

Une parenthèse est ouverte par Olivier Dhoury sur le « document unique d'évaluation des risques professionnels », dont la rédaction est longue et complexe. La question n'est pas à l'ordre du jour, mais l'adhésion au conseil en prévention des risques au travail du centre de gestion de l'Oise permet un accompagnement dans cette démarche.

La présidente propose d'adhérer au service du centre de gestion de l'Oise et demande aux délégués présents l'autorisation de signer la convention d'adhésion.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame la présidente Anne-Françoise Gautheron à signer la convention d'adhésion au Conseil en prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de l'Oise.

6. dossier de demande de subvention pour les associations subventionnées par le SIVOC

Une présentation du décret et une proposition de formulaire ont été préalablement transmises aux élus.

La présidente rappelle à l'assemblée que l'ordonnance de simplification du 23 juillet 2015 a instauré la mise en place d'un formulaire unique de demande de subvention des associations, dont le contenu et les caractéristiques ont été détaillés dans le décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016, pour une entrée en vigueur en 2017. Ce formulaire unique a été préparé en concertation avec toutes les parties concernées : ministère, représentants des collectivités territoriales. Six grandes rubriques permettent de fixer un cadre commun et harmonisé : identité de l'association, relations avec l'administration, relation avec les autres associations, personnes physiques qui concourent à son action ou en bénéficient, prévision budgétaires, projets, une attestation sur l'honneur. Des pages ou modules optionnels peuvent être ajoutés.

La présidente propose aux délégués présents un document adapté suite à une première présentation en groupe de travail finances. Le document de 4 pages comprend 12 points à renseigner, une annexe « les « plus » de votre association », une attestation sur l'honneur, et un feuillet listant les pièces annexes obligatoires.

Après s'être renseigné sur le nombre de bénévoles agissant au sein des deux associations subventionnées par le SIVOC :

-Monsieur Lafourcade fait part de son inquiétude devant la charge que représente la constitution de dossiers pour des personnes souvent déjà surinvesties dans le fonctionnement de leur association. S'il est favorable à une demande de subvention et trouve légitime la transmission des rapports courants des associations, il redoute que des contraintes administratives pesantes ne suscitent à la longue la démission de responsables associatifs.

-M. Baratte indique que la version proposée au vote a été simplifiée par le groupe de travail finances.

Un débat s'ensuit, au cours duquel les élus s'accordent sur la nécessité de disposer du rapport d'activité et du bilan financier annuel des associations, ainsi que sur leur projet général.

-Madame Peiler s'interroge sur l'intérêt d'un doublon entre ces rapports et les informations contenues dans le formulaire.

-La présidente répond que ce document constitue un guide qui permet aux associations de cibler les informations que la collectivité juge utiles et de les renseigner directement sur ce dossier. Elle fait remarquer que le contenu des rapports d'activités ou bilans peuvent être de forme et de contenu très disparates, longs à analyser et ne pas délivrer les informations demandées dans le formulaire unique.

-Madame Kipfer prend la parole pour rappeler le cas particulier de l'association des Amis de l'Atelier musical, qui a été créée en 1986 à la demande même du SIVOC pour soutenir et compléter son action. Elle donne des informations sur les différents champs d'intervention de cette association (mise à disposition du parc instrumental destiné au prêt, prise en charge matérielle de l'entretien des instruments, aide à l'achat

pour les familles, soutien logistique pour les manifestations, règlement de cachets d'intermittents et de frais divers, interface avec différentes structures de diffusion...). Elle précise que cette dernière a renoncé à faire appel aux subventions départementales dès la mise en place du premier « contrat d'objectifs » (ancienne appellation des contrats culturels) et ne sollicite plus la commune de Choisy-au-Bac depuis de nombreuses années.

-Monsieur Baratte précise que le débat porte sur l'adoption d'un document de demande de subvention. Cela ne met pas en cause l'intérêt des actions portées par ces associations.

-Monsieur Desmarest confirme que dès la création du SIVOC, la présence d'une association relai a été considérée comme indispensable pour un fonctionnement fluide de la structure. Considérant le dossier dont il est question, il fait remarquer que d'une année sur l'autre, certains points concernant l'identité de l'association ne changeront pas beaucoup, limitant le temps consacré à renseigner le dossier. Rien n'empêche les responsables associatifs de joindre leurs propres bilans en les insérant dans le dossier.

-Madame Allaume, questionnée sur les activités de l'association Musique en Campagne, présente les grandes lignes de son action dont : soutien à la diffusion des activités de l'Atelier musical sur le territoire de Francières/Hémévillers. Organisation de concerts : elle donne l'exemple d'un concert organisé par l'association en mai dernier associant des élèves de l'Atelier musical de l'Oise et un musicien, ancien professeur de l'Atelier musical : un second piano a été loué par l'association pour cette occasion.

Plusieurs élus font le constat qu'ils méconnaissent les deux associations, et émettent l'hypothèse que le formulaire unique pourra permettre de mieux les identifier.

-Monsieur Fabis demande si les associations ont été consultées.

-La présidente répond que non : la concertation a eu lieu en amont, au niveau national, entre toutes les parties concernées et a été suivie du décret cité. Elle rappelle qu'il est attendu des autorités publiques qu'elles mettent en place ce formulaire unique dès lors qu'elles attribuent des subventions.

La présidente, invoquant l'engagement de sa responsabilité dans le respect de la législation et la visibilité nouvelle donnée au travail de ces associations par le biais du formulaire présenté, propose que ce dernier soit mis en place à compter de 2018. Elle assure que les propositions d'améliorations émises par les associations subventionnées pourront conduire à une mise à jour de ce document.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, d'adopter ce dossier de demande de subvention.

7. Traitement des contentieux de paiement

Suite à un cas particulier qui lui a été soumis par l'équipe administrative, et pour éviter à un élève l'abandon d'une activité dans laquelle il était engagé depuis plusieurs années, Madame Gautheron a été conduite à proposer pour cette année scolaire un tarif exceptionnel (tarif commune syndiquée au lieu de tarif extérieur). La présidente rappelle à l'assemblée que ces dernières années, des problèmes de paiement, dus souvent à des problèmes familiaux, sont plus fréquents, sans toutefois être pléthoriques. Elle demande aux délégués l'autorisation d'octroyer, en accord avec l'équipe éducative, pour le bien des enfants et de façon exceptionnelle, des facilités de paiement.

Elle précise qu'elle fera annuellement un rapport en conseil syndical des éventuelles décisions qu'elle aura été amenée à prendre.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la présidente à prendre les décisions nécessaires le cas échéant.

8. Informations : effectifs à la rentrée 2017, TAP, actions de diffusion 2017-2018

Effectifs :

La présidente fait rapidement un point sur les inscriptions par tranche d'âge, disciplines enseignées puis par communes membres. Les inscriptions sont globalement stables ou en hausse. Les données ayant évolué depuis, un bilan actualisé sera transmis prochainement aux délégués.

À ce jour, 517 élèves sont inscrits.

Pour mémoire : 2014/2015 : 480 inscrits - 2015/2016 : 490 inscrits - 2016/2017 : 513 inscrits

Les augmentations de tarifs de 2016 et 2017 qui sont restées mesurées ne paraissent pas avoir eu d'incidence sur le nombre d'inscriptions.

Elle fait remarquer la forte augmentation des effectifs des chorales et passe la parole à Madame Kipfer qui précise l'augmentation du fait de la création de nouveaux ensembles (ensemble ados prévu par le projet « En passant par les chants », et chœur de chambre pour adultes) et d'un nouveau fonctionnement pédagogique qui fait du chant choral un module de formation remplaçant la formation musicale pour les élèves débutant un instrument.

La présentation des actions de diffusion est reportée au conseil du mois de décembre. Néanmoins, Madame Kipfer signale que deux projets n'ont encore pas trouvé de lieu : un concert du nouveau chœur de chambre le dimanche 10 juin (programme adapté à une église), et un concert sur le thème des poissons et des rivières, le dimanche 1^{er} juillet (si possible près d'une rivière ou d'un plan d'eau).

TAP :

La présidente rappelle qu'à la rentrée 2017, plusieurs communes ont fait le choix de revenir à la semaine de quatre jours sauf Margny-lès-Compiègne, Pierrefonds et Choisy-au-Bac. Selon les informations dont elle dispose, Choisy-au-Bac et Margny-lès-Compiègne ont entamé des concertations avec les acteurs locaux. Margny-lès-Compiègne étudie actuellement la possibilité d'une refonte de certains ateliers TAP vers des activités périscolaires.

-Madame Muller mentionne que la première réunion du comité de pilotage en charge de cette concertation à Margny-lès-Compiègne a déjà eu lieu.

-La présidente répond qu'elle en a été informée en groupe de travail finances. Elle a contacté les élus et le personnel communal en charge de cette concertation pour proposer la contribution de l'Atelier musical, au sujet de ses propres ateliers TAP, à un moment ou à un autre de la réflexion.

-Monsieur Desmarest mentionne que la commune de Rethondes souhaiterait que les ateliers soient effectués durant le temps périscolaire. Madame Kipfer relève qu'il ne sera pas possible de mobiliser des enseignants sur toutes les communes après 16h30, cette tranche horaire étant destinée prioritairement aux élèves inscrits. La concertation en amont sera donc importante.

La présidente propose de procéder à un bilan avec les communes quand les dernières concertations seront achevées afin que l'Atelier musical puisse formuler les meilleures propositions de réinvestissement des ateliers qui ont été créés par l'équipe éducative et financés par le SIVOC dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

9. Indemnités de conseil et budget

Suite à la transmission de leurs notes d'indemnité de conseil et de budget, le conseil syndical après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour et 1 contre, d'accorder au prorata temporis, l'indemnité de conseil et de budget à Madame Francine Boulard, pour un montant net de 247,15 € pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017, et à Monsieur Philippe Ramon, pour un montant net de 124,08 € pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017.

10. Débat d'orientation budgétaire

Document transmis : point budgétaire au 7 novembre 2017, projection au 31 décembre 2017 et budget prévisionnel 2018.

La présidente commence par un point budgétaire sur le réalisé 2017 assorti d'une projection au 31 décembre, et commente les montants de certains articles :

Fonctionnement

Les dépenses seront inférieures au montant prévu : dépenses moindre en « fêtes et cérémonies » (certaines actions de diffusion ont été moins coûteuses, certaines dépenses affectées au chapitre 12), et en « Divers » (article abondé au BS pour la création d'affiches).

Madame Kipfer prend la parole : 2 145 € de coûts de diffusion ont été pris en charge par l'association des Amis de l'Atelier musical.

Les recettes seront supérieures : remboursements sécurité sociale, recettes familles supérieurs à celles escomptées, 1^{er} versement de la subvention FDCN (Fondation Daniel et Nina Carasso).

Le résultat de fonctionnement sera donc excédentaire pour l'année 2017.

Investissement

Les investissements les plus importants ont été reportés, notamment le marimba basse (13 000 €) car cette acquisition pose un problème de place.

Madame Kipfer propose qu'une présentation du marimba soit faite par le professeur de percussion en début de prochaine séance.

L'investissement qui reste à réaliser en 2017 concerne l'achat d'un écran pour la comptabilité et du mobilier de bureau pour l'aménagement des locaux administratifs.

Le résultat d'investissement sera également excédentaire pour l'année 2017.

Débat d'orientation budgétaire

La présidente rappelle que le vote anticipé empêche d'intégrer les résultats de l'année 2017, qui seront ventilés en budget supplémentaire après le vote du compte administratif.

Elle présente au conseil les documents préparés par le groupe de travail finances. Ce dernier a proposé d'établir un budget prévisionnel prenant en compte les recettes assurées du SIVOC, ainsi qu'une subvention du Département identique à celle de 2017.

Recettes de fonctionnement

- Produits de gestion courante (participations des familles + interventions facturées) : **134 200 €**, montant basé sur les effectifs et les tarifs 2017/18.
- Impôts et taxes (participations communales) : **372 800 €**, correspondant à l'augmentation de 2,5% prévue dans la projection 2013-2019. Ce montant sera réparti entre l'article 73111 (contributions directes fiscalisées) et l'article 74741 (participations communales), après délibérations des communes. La suppression de la taxe d'habitation pour certains foyers n'occasionne pas de calculs particuliers pour le SIVOC, la compensation de l'État étant directement prise en compte par la DPFiP et intégrée aux versements FDL.
- Subvention du département : **49 000 €**, identique à celle de 2017. Il conviendra, au moment de la soutenance du dossier, de bien préciser l'affectation particulière du montant de la subvention de la Fondation Daniel et Nina Carasso (FDNC), et de rappeler la nécessité de disposer d'un fonds de trésorerie correspondant à trois mois de salaires chargés.
- Produits exceptionnels : **8 000 €** (2 tranche de versement de la FDNC)

Le montant total des produits s'élèverait donc à **564 000 € pour ce budget primitif 2018**.

Dépenses de fonctionnement

La ventilation en dépenses des 564 000 € de recettes doit notamment tenir compte :

- Pour la masse salariale (chapitre 12) : des salaires, primes et augmentations indiciaires incluses, de l'adhésion à la médecine du travail, des rémunérations liées à certaines actions de diffusion. Pour ces dernières, comme pour les remplacements éventuels et imprévus (rachats de point CNRACL), un ajustement sera effectué au budget supplémentaire.
- Pour les charges à caractère général (chapitre 11) : de productions particulières (spectacle de danse des élèves à l'Espace Jean Legendre en juin, concert Dogora en novembre 2018), des formations prévues dans le cadre du projet « En passant par les chants » (notamment formation d'enseignants dans le domaine de la petite enfance et du handicap), des frais de déplacements engendrés par les nouvelles actions.

Recettes et dépenses d'investissement :

Dans l'attente de la possibilité d'affecter les résultats, les recettes se limitent aux amortissements et au fonds de compensation de la TVA, soit 9 150 €.

Ce montant est réparti sur les immobilisations corporelles courantes (matériel de bureau, matériel informatique, instruments de musique) et sur les immobilisations incorporelles (licence du logiciel de scolarité).

Suite à ce débat, le budget sera préparé avec un montant de **564 000 € en fonctionnement et 9 150 € en investissement**. Le calcul des répartitions communales établi à partir des bases n-1 sera effectué pour un montant total de **372 800 €** et transmis aux maires et délégués du SIVOC. La présidente rappelle que les communes recevront après le vote du budget un courrier spécifiant le montant de leur participation pour 2018 et les invitant à voter, avant la fin de l'année civile, le mode de contribution, fiscalisée ou non, qu'elles souhaitent adopter. Les décisions communales devront être transmises en sous-préfecture.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.